

Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 15 - AT - EUR

Fonds mixte possédant un profil défensif, une gestion des risques basée sur la VaR et une approche ISR

Allianz 
Global Investors

Objectif d'investissement

Le fonds investit dans une vaste gamme de catégories d'actifs, en se concentrant en particulier sur les actions mondiales et les obligations européennes. L'équipe de gestion du fonds poursuit une stratégie d'investissement durable et responsable (« stratégie ISR »), qui tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'atteindre à moyen terme un rendement semblable à celui d'un portefeuille composé de 15% d'actions mondiales et de 85% d'obligations européennes. La gestion intégrée du risque et de la volatilité permettra de limiter la volatilité du prix des parts du fonds à une fourchette préétablie de 3 à 7% sur le moyen à long terme.



Gérant

Marcus Stahlhacke
(depuis 1/5/2015)

Performance

sur 10 ans ¹



Performance annuelle (%) ¹

	Fonds
29/2/2012 - 28/2/2013	5,98
28/2/2013 - 28/2/2014	8,08
28/2/2014 - 28/2/2015	15,59
28/2/2015 - 29/2/2016	-2,30
29/2/2016 - 28/2/2017	3,85
28/2/2017 - 28/2/2018	0,95
28/2/2018 - 28/2/2019	-1,21
28/2/2019 - 29/2/2020	6,80
29/2/2020 - 28/2/2021	1,60
28/2/2021 - 28/2/2022	1,19

Historique de performance (%) ¹

	YTD	1M	3M	6M	1A	3A	3A p.a.	5A	5A p.a.	10A	10A p.a.	D.l'orig.	D.l'orig. p.a.	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds	-3,99	-2,00	-3,66	-3,44	1,19	9,80	3,17	9,50	1,83	9,50	1,83	71,45	4,20	2,72	-4,20	8,45	2,44	5,11

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le fonds en bref

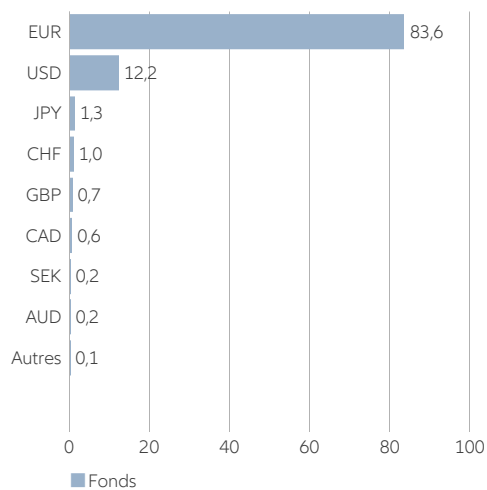
ISIN / N° d'identification du titre (Allemagne, WKN)	LU1548496022 / A2D KAG
Code Bloomberg / Code Reuters	ADM15AT LX / ALLIANZGI01
EU SFDR Category ²	Article 8
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Banque dépositaire	State Street Bank International GmbH - Luxembourg branch
Date de lancement	30/1/2017
Actifs sous gestion	1 850,53 millions EUR
Actifs nets de la part	355,08 millions EUR
Clôture de l'exercice	30/9/
Capitalisation des revenus au 31/12/2017	0,222 EUR
Autorisation de commercialisation	AT, BE, BG, CH, DE, ES, FR, HR, IT, LU, NL, PT, SK

Ratios risque / bénéfice ¹

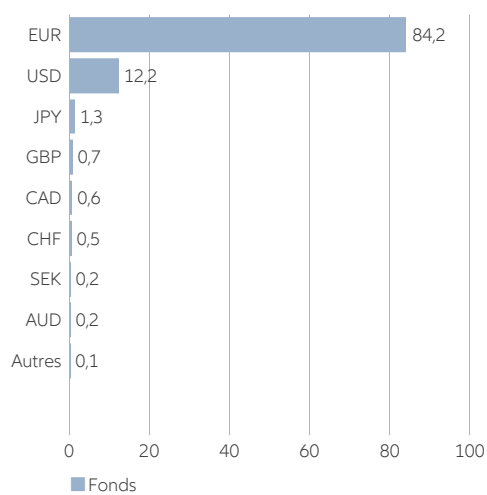
	3 ans	5 ans
Ratio de Sharpe ³	0,73	0,52
Volatilité (%) ⁴	4,94	4,34
Perte max. (%)	-6,77	-6,77
Délai de redressement (mois)	8	8
Composante active (%) ⁵	68,88	
Rendement sur dividendes (%) ⁶	2,29	

Structure du fonds ⁷

Ventilation par devise en % (incl. Dérivés de change)



pondération des devises en %



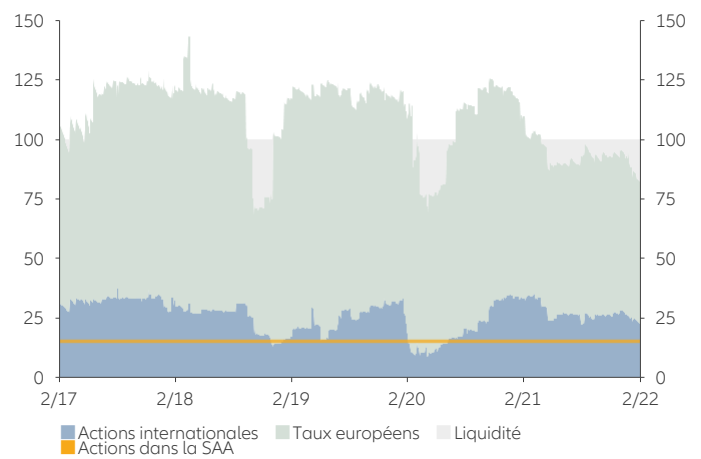
Structure des coûts

Frais d'entrée en % ⁹	3,00
Commission forfaitaire en % p.a. ⁹	actuellement 1,15 (max. 1,45)
TFE en % ¹⁰	1,27

10 principales lignes du fonds (%)

ALLIANZ COMMODITIES-I EUR	5,18
LYXOR EUR 2-10Y INFL EXPECT	4,03
ARAMEA RENDIT PL NACHALTIG-I	2,00
ISHARES DVL MKT PROPERTY YLD	1,51
ISHARES LISTED PRIVATE EQY	1,43
ALLIANZ-US SHDU HI B-WTH2EUR	1,39
ISHARES MSCI EM SRI USD-DIST	1,37
MICROSOFT CORP	0,95
BUONI POLIENNALI DEL TES FIX 1.850% 15.05.2024	0,84
BUONI POLIENNALI DEL TES FIX 4.500% 01.03.2026	0,79
Total	19,49

Allocation sur la durée en % ⁸



Chiffres-clé du portefeuille

Maturité effective (%)	5,27
Rendement nominal moyen (%)	1,96
Rendement actuariel le plus défavorable (%) ¹¹	0,88
Rating moyen	A+

Opportunités

- + Stabilité comparablement élevée de la valeur des obligations ayant une qualité de crédit élevée
- + Accent mis sur les entreprises et établissements qui adoptent une approche de durabilité
- + Potentiel de performance accru au travers de l'ajout d'actions, d'actifs des marchés émergents et d'obligations à haut rendement
- + Gestion du risque et de la stabilité à l'aide de largeurs de bande de volatilité et de la méthode de la valeur en risque
- + Gains de change possibles face à la devise de l'investisseur

Risques

- Potentiel de rendement limité des obligations ayant une qualité de crédit élevée
- L'approche de durabilité restreint l'univers d'émetteurs éligibles
- Risque accru de fluctuation des prix au travers de l'ajout d'actions, d'actifs des marchés émergents et d'obligations à haut rendement
- La gestion du risque et de la volatilité n'exclut pas les pertes potentielles
- Pertes de change possibles face à la devise de l'investisseur

EXCLUSIVEMENT DESTINÉ AUX DISTRIBUTEURS DE FONDS ET AUX INVESTISSEURS PROFESSIONNELS

- 1) Les performances sont calculées sur la base de la valeur de l'actif net par action (à l'exclusion de toute commission, dividendes réinvestis). Le mode de calcul est conforme à la méthodologie recommandée par le Bundesverband Investment und Asset Management e.V. (BVI), à savoir l'association allemande de l'industrie de la gestion d'actifs et de patrimoine. Toutes les indications sur les performances depuis 27.08.2014 concernant Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 15 - AT - EUR avant la date de lancement du 30.01.2017 proviennent d'une autre classe de parts du même fonds d'investissement. Toutes les indications sur les performances du 26.01.2009 au 27.08.2014 concernant Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 15 - I - EUR avant la date de lancement du 27.08.2014 proviennent d'un autre fonds d'investissement. Cela ne signifie pas qu'Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 15 - AT - EUR connaîtra une performance similaire à l'avenir. Tous les compartiments/fonds mentionnés ci-dessus sont basés sur les mêmes objectifs d'investissements, stratégies, profils de risque et structure de frais. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable de performances futures.
- 2) SFDR: règlement de l'UE sur la divulgation des informations financières durables. Information exacte au moment de la publication.
- 3) Le ratio Sharpe est un indice de référence permettant de mesurer isolément la performance du fonds corrigé du risque. Dans le numérateur figure la différence entre le rendement mensuel moyen du fonds et un taux d'intérêt sans risque. Dans le dénominateur figure la déviation standard mensuelle de cette différence que l'on peut aussi appeler rendement excédentaire. Des valeurs négatives ne sont pas significatives.
- 4) La volatilité mesure la propension des actifs du fonds à varier significativement à la hausse ou à la baisse pendant un laps de temps déterminé.
- 5) Mesure de la proportion des actifs du fonds n'étant pas investis conformément à l'indice de référence.
- 6) Le rendement sur dividendes correspond au dividende escompté divisé par le cours actuel des actions, exprimé en pourcentage. (eDiv/cours des actions) où : eDiv = le produit du dernier paiement de dividende et le nombre de paiements de dividendes attendus par an (par ex. le dividende attendu pour une action avec paiement trimestriel de dividende correspond au dividende du dernier trimestre multiplié par quatre). Le rendement sur dividendes dépend aussi bien du montant des dividendes que du cours actuel des actions, ces deux variables de référence pouvant être soumises en permanence à des changements. Le rendement sur dividendes est seulement une photographie instantanée basée sur le montant actuel des dividendes et le cours actuel des actions ; **il n'est donc pas un indicateur de développement futur d'un fonds d'actions.**
- 7) Les présentes données sont fournies à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer des indications quant à l'allocation future.
- 8) Le fonds peut être financé au moyen de capitaux empruntés et vise un ratio d'investissement de 125 % maximum.
- 9) Le partenaire de distribution peut se voir reverser jusqu'à la totalité des droits d'entrée éventuellement prélevés lors de la souscription de parts du fonds. Le montant effectivement reversé sera communiqué par le partenaire de distribution dans le cadre de la prestation de conseil en investissements. Ces dispositions s'appliquent également aux éventuels frais courants de distribution prélevés par la Société de gestion sur la commission forfaitaire et versés au partenaire de distribution. La commission forfaitaire englobe la commission de gestion, la commission d'administration et les frais de distribution prélevés jusqu'ici.
- 10) TFE (total des frais sur encours) : charges totales (hors frais de transaction) subies par le fonds au cours du dernier exercice fiscal. TFE applicable aux fonds de fonds : les frais imputés au fonds (hors frais de transaction). Dans la mesure où le fonds a détenu des parts d'autres fonds au cours de l'exercice fiscal (les « fonds cibles »), d'autres frais sont susceptibles de s'imputer au niveau des fonds cibles.
- 11) Représente le rendement potentiel le plus faible qu'un investisseur pourrait obtenir en théorie sur l'obligation jusqu'à l'échéance si elle est achetée au cours actuel (hors défaut de l'émetteur). Le rendement actuariel le plus défavorable (yield to worst) est déterminé à partir des hypothèses les plus pessimistes, en calculant les rendements qui seraient obtenus si les clauses de ces hypothèses, telles que le remboursement, le rachat anticipé ou l'amortissement échelonné, sont utilisées par l'émetteur (hors défaut). Il est considéré que les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance et les intérêts perçus sont réinvestis aux mêmes conditions. Le calcul a lieu avant prise en compte des opérations de couverture de change. Le rendement actuariel le plus défavorable est une caractéristique du portefeuille. Il ne correspond pas au revenu réel du fonds. Les frais facturés au fonds ne sont pas pris en compte. Le rendement actuariel le plus défavorable ne peut donc pas être considéré comme un indicateur fiable des performances futures d'un fonds obligataire. Les prévisions ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Disclaimer

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. L'investissement dans des instruments dit « fixed income » peut exposer l'investisseur à divers risques liés à la solvabilité, aux taux d'intérêt, à la liquidité ainsi qu'à une flexibilité restreinte. L'environnement économique changeant, les conditions de marchés peuvent affecter ces risques et impacter la valeur de votre investissement. En période de hausse des taux d'intérêt nominaux, la valeur des instruments dits de « fixed income » (incluant les positions concernant les instruments à revenu fixe à court terme) devraient diminuer. À l'inverse, durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, la valeur de ces instruments devraient augmenter. Le risque de liquidité peut retarder les rachats et retraits. Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 15 est un compartiment de la SICAV Allianz Global Investors Fund, une société d'investissement à capital variable régie par les lois de Luxembourg. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. La présente communication est exclusivement réservée à des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les fonds et les instruments mentionnés ici peuvent ne pas être proposés à la commercialisation dans toutes les juridictions ou pour certaines catégories d'investisseurs. Cette communication peut être diffusée dans les limites de la législation applicable et n'est en particulier pas disponible pour les citoyens et/ou résidents des États-Unis d'Amérique. Les opportunités d'investissement décrites ne prennent pas en compte les objectifs spécifiques d'investissement, la situation financière, les connaissances, l'expérience, ni les besoins spécifiques d'une personne individuelle et ne sont pas garanties. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément

à réglementation applicable en matière de dé-notification. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables à la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou de règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DIC) en Français, veuillez contacter la société de gestion Allianz Global Investors GmbH au pays de domicile du compartiment au Luxembourg ou la société de gestion par email au regulatory.allianzgi.com ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous. Les investisseurs autrichiens peuvent également contacter l'agent domiciliataire en Autriche Allianz Investmentbank AG, Hietzinger Kai 101-105, A-1130 Vienne. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (www.bafin.de). Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en Grande Bretagne, France, Italie, Espagne, Luxembourg, Suède, Belgique et aux Pays-Bas. Contacts et informations sur la réglementation locale sont disponibles ici (www.allianzgi.com/Info). Le Résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais, français, allemand, italien et espagnol sur <https://regulatory.allianzgi.com/en/investors-rights>. La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite ; excepté dans les cas d'autorisation expresse d'Allianz Global Investors GmbH.